

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC TENUE À MONTRÉAL LE 28 OCTOBRE 2018

0. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire

Gabrielle Bouchard ouvre l'assemblée à 9h30.

1. Vérification du quorum

57 membres individuelles et 37 associatives sont présentes dans la salle et en ligne, le quorum est donc largement atteint.

2. Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée

Marie Joséphe Pigeon, appuyée par Dominique Daigneault, propose que Carole Lejeune et Brigitte Nadon soient respectivement nommées présidente et secrétaire de l'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Mot de bienvenue

La présidente note que des questions fondamentales sont à l'ordre du jour aussi, elle invite les membres au respect. Elle explique ensuite comment sera traitée chaque proposition.

Elle indique que des affiches ont été distribuées aux membres présentes dans la salle, elles pourront les utiliser au besoin.

L'ordre du jour avait été envoyé aux membres. La présidente rappelle qu'il ne peut pas être modifié puisqu'il s'agit d'une assemblée extraordinaire.

4. Proposition du CA : priorités annuelles

Gestion féministe

Vivianne Doré-Nadeau, appuyée de Sylvie Pouliot, propose :

- 1. Que la FFQ travaille à identifier et à uniformiser les meilleures pratiques de gestion féministe;*
- 2. Que la FFQ travaille à implanter ces pratiques dans ses structures;*
- 3. Que la FFQ fasse la promotion des meilleures pratiques auprès de ses membres et des organismes avec lesquels elle travaille.*

Les membres sont invitées à discuter de la proposition en plénière.

- Le CA aurait dû davantage s'inspirer du travail déjà réalisé par certains groupes-membres. Il aurait dû se servir de leur expertise;
- Des membres déplorent ne pas avoir été consultées;

- Les groupes étant tous différents, des membres sont mal à l'aise avec « l'uniformisation ». Qui va juger qu'une pratique est bonne vs une autre? On devrait plutôt parler de « rendre accessible l'information »;
- Les groupes de base et les fédérations ne sont pas gérés de la même façon. Cela devrait être précisé.
- Une membre demande si le CA a une idée de comment cela va se concrétiser. Gabrielle Bouchard répond que s'il est mandaté, le CA verra selon les ressources et les disponibilités.

Les membres sont invitées à présenter leurs propositions d'amendements.

Dominique Daigneault, appuyée par Élisabeth Germain, propose de remplacer le mot « meilleures » par « bonnes » partout dans la proposition.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Émilie Nicolas, appuyée par Michèle Asselin, propose de remplacer le mot « uniformiser » par « rendre accessible ».

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Sylvie Ostigny, appuyée par Shari Laliberté, propose que le 3e point se lise plutôt « Que la FFQ améliore l'application de la gestion féministe et de l'approche intersectionnelle en mettant en œuvre une démarche visant à identifier les meilleures pratiques de gestion féministe, à actualiser ses structures, ses modes de fonctionnement et les responsabilités de ses instances, et ce en réaffirmant son statut de fédération en impliquant ses membres de toutes les régions. »

La présidente d'assemblée explique qu'il s'agit plutôt d'une contre-proposition et qu'elle sera traitée si la proposition principale n'est pas adoptée. Des membres estiment qu'il s'agit d'un amendement.

Lorraine Guay, appuyée par José-Frédérique Biron, propose d'ajouter au 1er point : « en puisant entre autres dans le travail et l'expérience de plusieurs de ses membres ».

L'amendement est adopté à l'unanimité.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité. Elle se lit comme suit :

1. *Que la FFQ travaille à identifier et rendre accessibles les bonnes pratiques de gestion féministe en puisant entre autres dans le travail et l'expérience de plusieurs de ses membres;*
2. *Que la FFQ travaille à implanter ces pratiques dans ses structures;*
3. *Que la FFQ fasse la promotion des bonnes pratiques auprès de ses membres et des organismes avec lesquels elle travaille.*

Pratiques intersectionnelles

Émilie Nicolas, appuyée par José-Frédérique Biron, propose :

4. *Que la FFQ fasse la promotion du cahier de propositions d'orientations sur les quatre champs d'action adopté en 2016;*
5. *Que la FFQ, si la charge de travail le permet, crée des outils de vulgarisation et un guide de pratique liés au cahier de propositions*
6. *Que la FFQ travaille à identifier les meilleures pratiques intersectionnelles récentes et disponibles*
7. *Que la FFQ mette au cœur de ses structures, de ses prises de décisions et soient inscrites dans son mode de gestion les meilleures pratiques identifiées.*

Les membres sont invitées à en discuter en plénière.

- Il est convenu que « meilleures » sera remplacé par « bonnes » comme au point précédent;
- Il est une bonne idée de publicisé le cahier de propositions mais il devra être ajusté aux nouvelles résolutions et être mis à jour à chaque fois que nécessaire;
- On dit souhaiter que la FFQ trouve du financement pour aider les autres groupes;
- On rappelle que l'intersectionnalité n'est pas un nouveau concept de 2013, qu'il en était déjà question à la Marche du pain et des roses en 1995.

La présidente demande aux membres de proposer leurs amendements.

Ariane Litalien, appuyée par Marie Josèphe Pigeon, propose de reformuler la proposition 7 : « Que la FFQ mette les bonnes pratiques identifiées au cœur de ses structures, de ses prises de décisions, et que ces bonnes pratiques soient inscrites dans son modèle de gestion ».

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Shari Laliberté, appuyée par José-Frédérique Biron propose d'ajouter à la proposition 7 : « avec ses membres de toutes les régions ».

L'amendement est adopté à la majorité.

Sylvie Poulot, appuyée par Emmanuelle Proulx, propose de retirer de la proposition 5 : « si la charge de travail le permet ».

- On note que des tâches peuvent être confiés à des sous-comités.
- Il y a déjà beaucoup de travail à faire.

L'amendement est adopté à la majorité.

Élisabeth Germain, appuyée par Louise Desmarais, propose d'ajouter à la proposition 4 :

« avec les modifications nécessaires pour tenir compte des résolutions effectivement adoptées au Congrès ».

L'amendement est adopté à la majorité.

Jennie-Laure Sully, appuyée par Marie-Noël Paradis, propose d'ajouter au début de la proposition 6 : « Que la FFQ travaille à définir l'approche intersectionnelle en consultant ses membres associatives et individuelles ».

- On évoque la crainte que de définir l'intersectionnalité mène à son instrumentalisation. C'est un concept en mouvement continu;
- Il serait contre-productif de définir l'intersectionnalité;
- Une autre croit plutôt qu'il est important d'aller vers les membres pour mieux utiliser cet outil;
- Il est important de se donner des référents communs;
- L'intersectionnalité a toujours été un « nœud » à la FFQ. Définir le concept serait plus sain pour la suite des choses.

L'amendement est adopté à la majorité.

La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à la majorité et se lit désormais comme suit :

- 4. Que la FFQ fasse la promotion du cahier de propositions d'orientations sur les quatre champs d'action adopté en 2016 avec les modifications nécessaires pour tenir compte des résolutions effectivement adoptées au Congrès;*
- 5. Que la FFQ, crée des outils de vulgarisation et un guide de pratique liés au cahier de propositions;*
- 6. Que la FFQ travaille à définir l'approche intersectionnelle en consultant ses membres associatives et individuelles et travaille à identifier les bonnes pratiques intersectionnelles récentes et disponibles;*
- 7. Que la FFQ mette les bonnes pratiques identifiées au cœur de ses structures, de ses prises de décisions, et que ces bonnes pratiques soient inscrites dans son modèle de gestion avec ses membres de toutes les régions.*

**** PAUSE ****

L'assemblée reprend à 13h05. Les gardiennes du senti viennent expliquer leur rôle. Elles rappellent que certaines sont touchées directement par les points qui seront discutés, le respect est de mise.

La présidente invite les femmes qui prendront la parole à se concentrer sur les propositions.

5. Propositions du CA : prises de position

Le port du voile

Marlihan Lopez, appuyée par Idil Issa, propose :

8. *Que la FFQ reconnaisse que les femmes musulmanes choisissent de porter un voile pour de multiples raisons;*
9. *Que la FFQ soutienne l'autonomie des femmes dans leur choix de porter ou non un voile, quelle qu'en soit la forme;*
10. *Que la FFQ soutienne les femmes musulmanes portant ou non un voile dans leur choix de carrière, quelle que soit la sphère d'activités;*
11. *Que la FFQ continue à rejeter l'imposition du port d'un voile.*

- Une membre ayant travaillé sur la résolution adoptée en 2009 se dit interloquée qu'elle ne semble plus être adéquate. Les membres devraient lire le dossier complet qui compte 15 pages plutôt que les deux seuls paragraphes qui leur ont été remis pour l'assemblée;
- Une autre mentionne que là d'où elle vient, les femmes ont dû se battre pendant 40 ans pour ne plus être obligée de porter le voile;
- Une membre dont le rêve serait d'accéder à la magistrature déplore que la position actuelle de la FFQ s'y oppose. Elle assure l'assemblée que ses croyances personnelles n'affectent en rien sa neutralité;
- Il est important de ne pas dépersonnaliser les femmes ni de remettre en question leur soif d'émancipation. La neutralité des gens peut être remise en question hors de la religion, on pense au profilage racial au sein du corps policier, par exemple;
- Une précision est demandée sur « quelle que soit la forme du voile ». Gabrielle Bouchard explique que le rôle de la FFQ n'est pas de déterminer si une forme de voile est plus acceptable qu'une autre;
- Michèle Asselin présidait la FFQ en 2009. Elle se demande si les nouvelles propositions biffent celles de 2009. Elle déplore qu'elles ne fassent aucune mention de la laïcité ni des positions de coercition. Elle estime qu'il serait important de parler de tous les signes religieux afin de ne pas stigmatiser les femmes musulmanes;
- Une membre dit trouver la position de 2009 discriminatoire. On ne peut dicter à aucune femme comment s'habiller. Elle invite l'assemblée à penser aux impacts dans la vie des femmes que chacune côtoie;
- On ajoute que, bien que les travaux de 2009 soient valables, il faut considérer que le contexte a changé. Des faits ont été démontrés depuis;
- Ayant travaillé à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, une membre témoigne des impacts réels de la discrimination et des crimes haineux dans la vie des personnes qui les subissent.

- La laïcité n'est pas menacée au Québec. Les conséquences de l'islamophobie sont beaucoup plus graves. La nouvelle position proposée donne une voix plus forte pour affirmer notre solidarité envers toutes les femmes;
- Des membres associatives précisent devoir représenter un groupe et non leur position personnelle, ou encore devoir consulter leur groupe;
- Une membre rappelle que Charles Taylor est aussi revenu sur sa position concernant les postes en position de coercition. En ouvrant la porte à des exceptions, on a aussi ouvert une boîte de Pandore;
- Une autre aurait préféré que l'on construise la nouvelle position à partir de celle de 2009. On lui répond que la position proposée aujourd'hui n'efface pas celle de 2009, elle la bonifie;
- Il est problématique de relier la laïcité et le port du voile;
- Une membre se demande si l'assemblée est prête à se prononcer aujourd'hui, sans avoir eu l'ensemble du dossier de 2009.

La présidente invite les membres à présenter leurs propositions d'amendement.

Jessica Squires, appuyée par Valérie Gilker-Létourneau, propose d'ajouter « que la FFQ affirme la liberté d'expression, notamment le port de signes religieux, partout dans la société y compris dans la fonction publique ».

Amelia Moreno, appuyée par Jennie-Laure Sully, propose de remplacer la proposition 10 par : « Que la FFQ lutte contre toute forme de discrimination ciblant les femmes portant un voile ».

Baila Diallo, appuyée par Marlihan Lopez, propose d'ajouter au point 8 : « ou de ne pas porter ».

Bailaou Diallo, appuyée par Julie Michaud, propose de supprimer la proposition 11.

Lorraine Guay, appuyée par Louise Desmarais, propose que la FFQ remette en question la position de 2009 concernant l'interdiction de signes religieux pour les personnes en position d'autorité;

Lorraine Guay, appuyée par Louise Desmarais, propose que la FFQ conserve tous les autres éléments de 2009 pour poursuivre les réflexions et débats;

Lorraine Guay, appuyée par Louise Desmarais, propose que la FFQ poursuive ses luttes contre tous les intégrismes religieux;

Les membres sont invitées à présenter leurs contre-propositions.

Christina Xydous, appuyée par Maria Elena Stoodley, propose de remplacer la proposition 11 par « Que la FFQ rejette l'imposition de tout code vestimentaire».

Odile Boisclair, appuyée par Elisabeth Germain, propose que dans toutes les propositions, le mot « voile » soit remplacé par « foulard, niqab et burka ».

- Il est problématique de relier la laïcité et le port du voile;
- Une membre se demande si l'assemblée est prête à se prononcer aujourd'hui, sans avoir eu l'ensemble du dossier de 2009;
- Une précision est demandée sur la différence entre le voile et le foulard. Émilie Nicolas explique que le terme « voile » englobe tous les types de signes religieux. Changer pour « foulard » dénature la proposition.

Une gardienne du senti intervient pour inviter les intervenantes à limiter leur temps de parole et d'éviter de répéter ce qui a déjà été dit. Elle demande de s'en tenir au contexte du Québec de 2018 et de faire attention à ce qui est dit sur les médias sociaux.

Il est demandé d'attendre à la fin de l'assemblée pour commenter sur les médias sociaux.

La mise en dépôt de la proposition est demandée.

La mise en dépôt de la proposition est adoptée à la majorité.

Des membres déplorent que l'assemblée ne se soit pas prononcée sur cette question qui mérite une attention urgente. Une dit se sentir exclue.

Des membres demandent que leur dissidence soit consignée au procès-verbal :

- Marie-Élaine Larochelle;
- Ève Torres;
- Jessica Squires;
- Christina Xydous;
- Rosalie Champagne;
- Jenn Clamen;
- Ève Devault;
- Karine-Myrgianie Jean-François;
- Florence Paré;
- Nadia Duguay;
- Nora Butler Burke;
- Tess Elsworthy;
- Marie-Édith Vigneau;
- Julie Boivin;
- Sandra Wesley;
- Julie Michaud;
- Maria Elena Stoodley;
- José-Frédérique Biron;
- Caroline Trottier-Gascon;

- Émilie Savoie;
 - Sissi De la Côte;
 - Caroline Sauv ;
 - Caroline Caron;
 - H l ne Beaupr ;
 - Marie Jos phe Pigeon;
 - Rapha le Frigon;
 - Corinne Adalakoum;
 - Adriana Diaz;
 - Dalia Tourki;
 - Maria Teresa Zombrano;
 - No mie Benoit;
 - Marlihan Lopez;
 - Sinthusha Kandiah;
 - Sophie Mederi;
 - Marie Bergeron;
 - Kseniya Chernyshova;
 - V ronique McNealis;
 - Rachel Saintus-Hyppolite;
 - Idil Issa;
 - Ariane Litalien.
-
- Consid rant le nombre de personnes dissidentes, une membre demande le compte du vote sur la mise en d p t.
 - Pour : 111
 - Contre : 89
 - Abstention : 14
-
- Une membre invite l'assembl e   r fl chir   la prestation de services  tatiques   visage couvert.

La v rification du quorum est demand e. 40 membres associatives et 56 membres individuelles sont pr sentes, le quorum est donc toujours atteint.

Une gardienne du senti intervient pour rendre compte d'une charge  motionnelle tr s forte. Si certaines  prouvaient une urgence de se prononcer sur la question du port du voile, d'autres avaient besoin de plus de temps de r flexion, de mieux se renseigner ou de consulter leurs groupes. Beaucoup d'outils existent en ligne pour celles qui souhaitent approfondir le sujet.

Elle rappelle l'importance du non-verbal, du choix des mots et de limiter son temps de parole.

Femmes et industrie du sexe

Isabelle Boisvert, appuy e par Karine-Myrgianie Jean-Fran ois, propose :

12. Que la FFQ reconnaisse l'agentivit  des femmes dans l'industrie du sexe incluant le consentement   leurs activit s;

13. *Que la FFQ lutte contre la stigmatisation et les barrières d'accès à la pleine participation à la société qui suivent ces femmes toute leur vie, même si elles quittent l'industrie;*
14. *Que la FFQ défende leurs droits à la sécurité, la santé, à l'autonomie, à la liberté d'expression et d'association et à des conditions de travail et vie décentes tant dans l'exercice de leur pratique que dans les autres sphères de leur vie;*
15. *Que la FFQ travaille à la différenciation entre les échanges consensuels, les situations d'exploitation et la traite humaine;*
16. *Que la FFQ continue de lutter contre la pauvreté, la marginalisation et les relations antagonistes avec l'État et ses agents, particulièrement pour les femmes qui vivent de multiples oppressions.*

- Pour l'organisme Stella, cette position est un compromis. Il est primordial que la FFQ reconnaisse les droits fondamentaux des travailleuses du sexe;
- Une membre invite l'assemblée à faire un examen de conscience sur l'intersectionnalité et de prendre les décisions en conséquence;
- La position présentée ne tient compte que d'une partie des travailleuses du sexe. Certaines ont une perspective toute autre. Un réel exercice des faits s'impose;
- Traditionnellement, la FFQ défendait les deux positions, on ne les voit plus. Isabelle Boisvert explique que le conseil d'administration n'a pas voulu prendre parti, il s'est demandé comment la Fédération pouvait le mieux représenter toutes les femmes;
- Les voix de toutes les femmes concernées doivent être entendues. Il y a des survivantes et d'autres qui ont une expérience positive;
- Une membre dit ne pas être prête à prendre position, elle doit consulter les membres de son organisme;
- Une autre admet avoir longtemps entretenu des préjugés sur les travailleuses du sexe. Sa réflexion l'a menée à comprendre que le patriarcat et le capitalisme nourrissent ses peurs;
- L'hostilité de la salle est dénoncée;
- Certaines femmes pratiquent le travail du sexe pour arrondir leurs fins de mois;
- Le travail du sexe n'est souvent pas un choix et la position présentée par la FFQ ne fait pas mention que les clients sont majoritairement des hommes qui paient pour le corps des femmes.
- Il est important de soutenir la proposition car aucune travailleuse n'accepterait les conditions actuelles des travailleuses du sexe;

- Le travail du sexe est une pratique genrée, d'appauvrissement, raciste, colonialiste et violente;
- Une travailleuse du sexe précise qu'elle vend des services et non son corps;
- La notion d'agentivité est importante. On doit travailler à distinguer celles qui font le choix du travail du sexe et celles qui ne le font pas;
- Le travail du sexe est criminalisé alors qu'il devrait être couvert par les droits du travail. La violence est présente à cause de la criminalisation.

Jennie-Laure Sully, appuyée par Stéphanie Tremblay, propose que la proposition soit mise en référence.

Le vote secret est demandé.

Par vote secret, la proposition est rejetée à la majorité.

La présidente d'assemblée invite les membres à présenter leurs propositions d'amendements et de contre-propositions.

A- Véronique De Sève, appuyée par Geneviève Després, propose de remplacer la proposition 14 par : « Que la FFQ reconnaisse l'importance de défendre, tant pour celles qui choisissent de vivre de la prostitution/l'industrie du sexe que pour celles qui veulent en sortir, leurs droits, à la sécurité, la santé, à l'autonomie, à la liberté d'expression et d'association et à des conditions décentes tant dans l'exercice de leur pratique que dans les autres sphères de leur vie. »

B- Véronique De Sève, appuyée par Geneviève Després, propose d'ajouter à la fin de la proposition 15 : « Que la FFQ lutte contre l'exploitation et les violences faites aux femmes dans la prostitution/industrie du sexe et défende le droit de toutes les femmes à l'intégrité physique et mentale, à la dignité, à la santé et à la sécurité. ».

C. Valérie Gilker-Létourneau, appuyée par Stéphanie Vallée, propose d'ajouter à la proposition 15, après « à la différenciation », « entre l'industrie du sexe et »

D- Jennie-Laure Sully, appuyée par Élahé Machouf, propose de remplacer la proposition 12 par « Que la FFQ consulte ses membres associatives et individuelles pour travailler à définir le concept d'agentivité et se base sur les résultats de cette consultation pour démontrer s'il existe des critères permettant de déterminer le consentement ou le non consentement des femmes dans l'industrie du sexe. ».

E- Jennie-Laure Sully, appuyée par Élahé Machouf, propose d'ajouter à la fin de la proposition 13 : « mais également contre la violence et les obstacles à la sortie de l'industrie du sexe que subissent les femmes qui sont dans cette industrie et celles qui en sortent. »

F- Jennie-Laure Sully, appuyée par Élahé Machouf, propose d'ajouter à la fin de la proposition 14 : « en s'assurant que la défense de ces droits spécifiques ne se fasse pas au détriment du droit des femmes à ne pas être prostituées pour vivre. »

G- Jennie-Laure Sully, appuyée par Élahé Machouf,, propose de remplacer la proposition 15 par « Que la FFQ consulte ses membres associatives et individuelles au sujet de l'existence d'un continuum de violence faites aux femmes et démontre s'il est possible de faire une différenciation entre les échanges consensuels, les situations d'exploitation et la traite humaine dans un tel contexte. »

H- Jennie-Laure Sully, appuyée par Élahé Machouf,, propose d'ajouter à la proposition 16 :. « Que la FFQ continue de lutter contre la pauvreté, la marginalisation et les relations antagonistes avec l'État et ses agents tout en luttant contre les industries du sexe et autres industries qui affectent particulièrement les femmes qui vivent de multiples oppressions. ».

I- Odile Boisclair, appuyée par Gisèle Bourret, propose d'ajouter à la proposition 12 : « dans une partie de l'industrie ».

J- Emmanuelle Proulx, appuyée par Mercedes Roberge, propose de remplacer dans toutes les propositions, « industrie du sexe » par « prostitution/industrie du sexe ».

- Une membre note que l'agentivité est toujours présente. Émilie Nicolas précise que la définition est inscrite à la page 11 du cahier remis pour l'assemblée;
- Les travailleuses du sexe ne veulent pas être vues comme étant toutes des victimes. L'agentivité appartient à toutes;
- Une membre exprime son désaccord. Toutes les femmes n'ont pas la possibilité de changer leur environnement;
- L'agentivité n'est pas un nouveau concept. On ne peut pas être contre et se dire féministe;
- Il n'est pas question de « la sortie du milieu » dans aucune autre industrie;
- Si la FFQ accepte le travail du sexe, elle doit aussi défendre la santé et la sécurité des femmes qui y oeuvrent;
- Une membre croit que le concept d'agentivité est mal compris et que le conseil d'administration devrait donner du temps de réflexion aux membres, leur suggérer des lectures et revenir avec sa proposition à la prochaine assemblée générale annuelle;
- Des contraintes font en sorte que toutes n'ont pas la même agentivité;

- Des éléments ont été ajoutés à l'ancienne position pour que la FFQ soutienne les deux points de vue;
- Des membres estiment que l'assemblée ne peut pas prendre position. Il se fait tard et certaines ont besoin de plus de réflexion sur cette question importante;
- L'assemblée générale annuelle pourra peaufiner la position si elle est adoptée.

A- L'amendement est adopté à la majorité.

B- L'amendement est adopté à la majorité.

C- L'amendement est adopté à la majorité.

E. L'amendement est adopté à la majorité.

F- L'amendement est rejeté à la majorité.

I- L'amendement est rejeté à la majorité.

J- L'amendement est adopté à la majorité.

La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à la majorité.

Les contre-propositions D, G et H tombent donc d'office.

La nouvelle position se lit comme suit :

12. Que la FFQ reconnaisse l'agentivité des femmes dans la prostitution/industrie du sexe incluant le consentement à leurs activités

13. Que la FFQ lutte contre la stigmatisation et les barrières d'accès à la pleine participation à la société qui suivent ces femmes toute leur vie, même si elles quittent l'industrie, mais également contre la violence et les obstacles à la sortie de la prostitution/industrie du sexe que subissent les femmes qui sont dans cette industrie et celles qui en sortent.

14. Que la FFQ reconnaisse l'importance de défendre, tant pour celles qui choisissent de vivre de la prostitution/l'industrie du sexe que pour celles qui veulent en sortir, leurs droits, à la sécurité, la santé, à l'autonomie, à la liberté d'expression et d'association et à des conditions décentes tant dans l'exercice de leur pratique que dans les autres sphères de leur vie.

15. Que la FFQ travaille à la différenciation entre l'industrie du sexe, les échanges consensuels, les situations d'exploitation et la traite humaine ; Que la FFQ lutte contre l'exploitation et les violences faites aux femmes dans la prostitution/industrie du sexe et défende le droit de toutes les femmes à l'intégrité physique et mentale, à la dignité, à la santé et à la sécurité.

16. Que la FFQ continue de lutter contre la pauvreté, la marginalisation et les relations antagonistes avec l'État et ses agents, particulièrement pour les femmes qui vivent de multiples oppressions.

Soutien aux peuples autochtones

La proposition n'est pas discutée, faute de temps.

Alliance avec les femmes autochtones

La proposition n'est pas discutée, faute de temps.

Lutte des femmes pour la défense des territoires

La proposition n'est pas discutée, faute de temps.

Bien vivre

La proposition n'est pas discutée, faute de temps.

Revenu minimum garanti

La proposition n'est pas discutée, faute de temps.

- Une membre déplore que des sujets cruciaux comme les femmes autochtones et le revenu minimum garanti n'aient pas pu être discutés. L'assemblée n'a pas entendu les propositions des membres. Elle l'invite néanmoins à prendre un instant pour se rappeler qu'elle s'est tenue sur un territoire autochtone non-cédé.

6. Propositions des membres

Le point n'est pas traité, faute de temps.

7. Levée

Gisèle Bourret, appuyée par Marie Josèphe Pigeon, propose de lever l'assemblée à 18h50.